

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois 14
 un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
 A LILLE : chez M. BÉGIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
 A PARIS : chez M. LAFITTE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

ROUBAIX, 24 AVRIL 1869.

Bulletin politique.

Les nouvelles du jour sont assez insignifiantes. Nous les résumons :

Le Corps législatif ayant pris en considération l'amendement de MM. Talhouët et Martel, qui demandait l'abrogation de l'article 55 de la loi du 16 septembre 1807, cet amendement a été renvoyé à la commission du budget.

La question des finances de la ville de Paris a été remise encore sur le tapis par l'opposition, dans la discussion de l'article 27 relatif à la caisse-des travaux de la ville de Paris; la Chambre n'a pas eu à se prononcer, l'article ayant disparu du budget, la mise en liquidation de ladite caisse étant décrétée.

Le Corps législatif a adopté, à l'unanimité des membres votants, les projets de loi portant : concession du chemin de fer de Lyon à Montrivon; approbation des conventions passées par le ministre des travaux publics avec la Compagnie des chemins de fer du Nord; concession de plusieurs chemins de fer avec les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

La Chambre des députés de Florence a adopté la convention postale conclue avec la France. Le général Menabrea a déclaré dans la discussion, que cette convention était la plus avantageuse de toutes celles que la France avait accordées aux autres nations.

Le ministre de l'intérieur italien a fait connaître que la conspiration de Milan, organisée à l'étranger, avait des liens sérieux avec les autres tentatives faites en Italie. Les prévenus sont des gens de réputation équivoque, et qui n'appartiennent à aucun parti avouable.

La Chambre des communes a voté mercredi dernier par 243 voix contre 144 la seconde lecture du bill autorisant le mariage entre les beaux-frères et belles-sœurs. La discussion relative à l'Eglise d'Irlande, touche à sa fin; l'Assemblée vient d'adopter l'article 18.

A propos de la dépêche de M. de Bismarck à M. de Goltz, récemment publiée, dépêche dans laquelle la politique d'annexion si bien mise en pratique après Sadowa, se trouve exposée tout au long, dès le mois d'avril 1866, c'est-à-dire trois mois avant le traité de Prague, la Gazette de la Croix se livre à des réflexions où il est facile de voir percer le mécontentement. La feuille prussienne s'étonne, en effet, que l'état-major autrichien publie dans un ouvrage officiel une dépêche dont il n'a pu obtenir communication que d'une façon irrégulière, comme si la chose vraiment n'était pas de bonne guerre. Il est vrai que la Gazette ajoute : « Et tout cela arrive en pleine paix et non dans une période de guerre. »

J. RENOUX.

Voici les principales variations constatées d'une semaine à l'autre sur les différents chapitres du bilan de la Banque de France :

L'encaisse a augmenté de 7 1/2 millions à 1180 millions et les comptes particuliers d'un million à 230 1/2 millions.

Le portefeuille a au contraire diminué de 22 1/2 millions à 478 millions, et la circulation de 17 millions à 1321 millions.

Le compte du Trésor a augmenté de près de 2 millions à 157 1/2 millions. Le chapitre des avances est toujours à peu près au même point.

M. Jules Brame et les vins de l'Hérault.

On se rappelle la discussion qui eut lieu au Corps législatif, il y a huit ou dix jours environ, entre M. Jules Brame, député du Nord, et les députés du département de l'Hérault.

Ces derniers, fervents adeptes de l'école libre-échangiste, réclamaient des protections pour eux seuls. L'honorable M. Jules Brame profita de la circonstance pour déverser à pleines mains sur leur amendement l'ironie et le sarcasme.

Le combat, que quelques journaux ont taxé d'homérique, tant il a été animé des deux côtés, semble n'avoir pas pris fin. Les producteurs du département de l'Hérault auraient adressé de vives plaintes au député du Nord, au sujet de certain traitement hydrotérique qu'il prétendait être indispensable aux vins de l'Hérault pour les rendre potables. Il nous revient de ces contrées qu'un propriétaire de vignobles, M. M..., du canton de Méze, aurait écrit à M. Jules Brame, une lettre, fort courtoise du reste, pour lui exprimer, d'une part, le mécontentement qu'il éprouvait de ses paroles à la tribune; lui adressant également un échantillon de ses produits, afin d'en obtenir la réhabilitation par celui qui les avait tant attaqués. Voici, dit-on, la lettre que M. Jules Brame aurait répondu à M. M... :

Paris, le 20 avril 1869.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui contenait tout à la fois l'expression de votre mécontentement et avis de l'envoi d'une caisse d'échantillons de vos vins que j'ai fait déguster. On les trouve parfaits; si je ne craignais les métaphores et le danger des allusions, je les comparerais à un diamant de la plus belle eau.

Mais ne vous y méprenez pas : ce n'est pas à vos produits que j'en veux; c'est au système dont votre département a été le berceau. Voici pour nous, Monsieur, les résultats désastreux de ce système. Avant les traités de commerce, on n'importait pas un mètre de tissu d'Angleterre. Aujourd'hui, sur une production de 100,000,000 de francs pour un article de Roubaix seul, nous subissons une concurrence de plus de 50,000,000.

En ce qui concerne votre industrie, l'importation ne s'est élevée pour 1866, suivant l'enquête agricole, qu'à 85,000 hectolitres; votre exportation a été de 3,300,000 hectolitres et a eu naturellement pour résultat de nous faire payer les vins beaucoup plus cher, et de nous faire perdre considérablement sur la vente de nos produits.

Eh bien ! lorsque vos représentants, abusant de leur éloquence, de leur talent, des avantages dont la nature a été si prodigue envers les habitants de vos contrées, viennent réclamer encore des protections pour eux et contre nous, ne nous est-il pas permis de nous servir de la forme ironique pour leur répondre ?

J'ai cru comprendre que l'envoi de votre caisse d'échantillons contenait en même temps une offre de service. J'accepte; veuillez m'adresser six pièces de vins, mais à une condition, c'est que je vous en solderai la valeur en tissus mélangés fabriqués dans les cantons de Roubaix et de Tourcoing. Ne vous effrayez pas du mot mélangés, il n'a pas partout la même signification.

Je prends cette précaution; car, après que nous aurions acquis vos vins, vous pourriez bien aller acheter vos étoffes en Angleterre. Je ferai vivre vos vignobles du Midi; vous laisseriez languir nos tisserands du Nord.

Ne travaillons pas à l'avantage de l'étranger. Acceptez ma proposition. Voilà du bon échange entre Français et au profit seul des Français. Vous n'aurez qu'à vous en louer; car soyez assuré que

lorsque nous avons le cœur satisfait dans notre département, nous rions fort et nous buvons dru.

« Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

JULES BRAME.

Voici donc une sage petite leçon d'économie politique à la portée de tout le monde, que reçoivent en pleine poitrine les habitants du département de l'Hérault.

Nous serions curieux de connaître la réponse qui sera faite au député du Nord; et, en ce qui nous concerne, nous sommes d'avis de pousser plus loin encore l'application du système proposé par M. Jules Brame; nous conseillons à toutes les catégories des producteurs de Roubaix de ne se fournir des vins de l'Hérault que contre pareille valeur en marchandise; car si les étoffes d'Angleterre sont préférables pour les vignobles du Midi, nous prévenons les tisserands du Nord que l'Espagne est là tout près, où l'on peut se fournir à aussi bon marché d'un vin tout aussi riche et au moins aussi généreux. — A Gascon, Gascon et demi. — R. de la Madelaine. (Presse.)

Parmi toutes les lettres que M. Jules Brame a reçues du département de l'Hérault, en voici une dont nous avons pu nous procurer une copie textuelle :

Monsieur,

En réponse à vos allégations présentées à la tribune du Corps législatif, je me permets de vous adresser la lettre incluse. J'en aurais beaucoup d'autres du même genre à vous offrir, si vous y tenez. Si je ne craignais de vous importuner, je vous offrirais de vous empoisonner; mais je n'ose, car vos électeurs pourraient m'en vouloir, si je leur enlevais un si chaud défenseur.

Votre dévoué,

Nous lisons dans l'Organe de Mons du 22 avril :

Le calme continue à régner dans le Borinage, mais les ouvriers chôment toujours; et si la situation actuelle est relativement satisfaisante, nous devons dire qu'on conçoit pour l'avenir de sérieuses appréhensions. Et celles-ci s'expliquent, car nos houillères sont bientôt complètement dénuées de ressources. En effet, les grèves dépendent en ce moment l'argent qu'ils ont touché samedi dernier; dans quelques jours ils se trouveront sans pain, et n'ayant point travaillé depuis dix jours, ils ne pourront s'en procurer. Que feront-ils alors ?

Plus la grève dure, plus la situation s'empire; et les commerçants du Borinage souffrent énormément de cet état de choses. Nous connaissons des boulangers qui ont prié leurs fournisseurs de différer l'envoi des farines commandées; d'autre part ce sont des fournisseurs eux-mêmes qui s'abstiennent de faire des expéditions. Notre intention n'est pas de broyer du noir à plaisir; mais, nous le répétons, la situation est critique et nous concevons des craintes pour l'avenir.

On avait dit que les houillères devaient être secourues par l'Internationale; mais ils sont toujours dans la position de la sœur Anne : ils ne voient rien venir... qu'une affreuse misère qui se trouvera au bout de cette grève, déclarée en temps inopportun, et qui n'a pu être conseillée que par des niais ou des méchants.

Si notre population ouvrière du Couchant voulait nous entendre, nous lui conseillerions une reprise immédiate du travail, nous lui précherions des concessions momentanées; celles-ci étant faites, les exploitants feraient peut-être aussi quelque chose en faveur de leurs ouvriers, afin de ramener le calme au sein des masses un instant égarées. Il n'y a pas à se le dissimuler, il faut sortir de cette situation, que patrons et ouvriers ont un intérêt égal à ne pas voir se prolonger.

Où gare la misère et ses conséquences désastreuses !

On nous signale de Wasmes un affreux malheur : pendant l'avant-dernière nuit le garde-champêtre Virgile Dieu a été tué par un chasseur à pied qui se trouvait en sentinelle. Le soldat a interpellé Dieu, qui s'avancit, et, ne recevant pas de réponse, a fait feu.

On nous a dit que des ordres sévères avaient été donnés aux soldats campés dans les communes du Borinage; mais il serait bon de leur faire comprendre que des coups de fusil ne doivent pas être tirés aussi légèrement.

De nouvelles arrestations ont été opérées avant-hier et hier. Pourvu qu'on n'apporte pas encore dans celles-ci trop de précipitation. Ce qui vient de se passer à Bruxelles, où M. Alexis Springard a été arrêté pour être relaxé une heure après, doit engager les autorités judiciaires à montrer une grande circonspection, afin de ne mettre qu'à bon escient des individus sous les verroux.

On lit dans la Meuse :

Les dernières troupes qui se trouvent à Seraing et dans les environs sont rentrées lundi soir à Liège.

On lit dans le Journal de Liège :

Le calme continue à régner dans tous nos environs. La dernière houillère où il y avait eu grève, le Grand-Bac, voit tous les jours augmenter le nombre des ouvriers qui reprennent leur travail : lundi matin ce nombre était de 107 ; hier matin, il était de 167.

On lit dans le Moniteur :

Une brochure sortie des presses de l'Impression Impériale et portant le titre de Progrès de la France sous le gouvernement impérial, vient de paraître. Son but est de faire ressortir au moyen de documents authentiques les progrès qui, depuis 1851, se sont accomplis en France dans les différentes branches de l'ordre économique et social. L'auteur s'est contenté en général de citer les faits, et c'est sans doute la meilleure méthode. Nous regrettons qu'il s'en soit écarté quelquefois. La phrase élatante, le mot de la fin sur « les aigles impériales portées triomphantes dans les quatre parties du monde », rappelle trop immédiatement le Mexique pour être une heureuse inspiration.

Avant 1848, le débitant payait pour le droit du vin vendu au détail, sur le prix de la vente, le décime en plus, c'est à dire pour fr. de vente 10 p. 0/0 10 fr. Le décime.... 1 fr.

Le droit au total était de... 11 fr.

En 1848 et avant on payait en France par hectolitre d'alcool..... 34 fr. En plus le décime... 3 40

Ensemble..... 37 40
En 1869 on paye par hectolitre d'alcool..... 90
Soit en plus sur 1848..... 52

Somme égale à celle perçue. 90
Pour les vins les droits sont encore plus exorbitants.

Avant 1843, le vin se vendait 30 à 40 c. le litre; soit pour une grosse pièce de 228 litres à 40 cent. le litre, qui est le prix le plus élevé, faisait la somme de..... 9 40
dont le droit à 11 0/0 se mon- 10 05
En 1869 le vin se vend de 70 à 80 c. le litre en cercles, soit pour une grosse pièce de 228 litres à 0,80 c., fait.... 182 40

Le droit se prélève à raison de 15 0/0
Avec le double décime, ce qui fait par pièce..... 20 82
Au lieu de 11 fr., ce qui fait en plus 9 fr. 82 par pièce, pour toute la France.

H. CHAPON.

(L'Electeur libre.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris jeudi 23 avril.

La personnalité de M. Frère-Orban devient un véritable mythe : on disait hier qu'il était retourné à Bruxelles pour porter à son gouvernement le contre-projet de la France, aujourd'hui on dit qu'il n'a pas quitté Paris et qu'il ne partira que samedi. Tant de bruit et tant de temps non pas perdu, mais employé pour une si mince question, voilà qui est fait pour intriguer l'opinion s'il n'y avait pas du Bismarck là-dessous, il y a longtemps que tout serait fini; Voilà l'opinion à peu près générale; car on n'admettra pas que la France dont les pratiques généreuses sont assez connues ait voulu profiter de la supériorité de sa force matérielle à l'égard de la Belgique pour en obtenir des concessions non conformes à sa dignité, il faut donc qu'il y ait dans cette affaire autre chose qu'une question de tarifs entre compagnies de chemin de fer. Et les sceptiques vont plus loin : ils prétendent, je vous demande pardon de la comparaison que l'affaire belge n'est que la parade destinée à occuper le public pendant que la vraie pièce de jeu se joue secrètement. En d'autres termes, pendant que nous suivons ces incidents de l'affaire belge, il se préparerait entre les cabinets de plus vastes projets qui surprendraient l'Europe.

La séance d'hier au Corps-législatif a eu plus d'animation que les précédentes; on a remarqué que M. Jules Simon, l'homme indéfectible par excellence, s'est un moment emporté et est sorti de sa mansuétude ordinaire. M. de Forcade a eu occasion de parler de la liberté de l'imprimerie, et il résulte de son discours que la suppression de ce monopole n'est pas prochaine. On remarque du reste que M. de Forcade a pris à la Chambre une situation que n'avait eu aucun de ses prédécesseurs. Nous avons souvent entendu répéter que ce qui avait surtout manqué jusqu'à présent au second Empire, c'étaient des caractères. D'après ce que nous avons vu dans cette session, on peut juger que le ministre de l'intérieur a le tempérament de la lutte et il est clair qu'il veut conserver sous sa responsabilité la direction absolue de son département. Il est facile de se rendre compte des progrès de son influence et de l'influence des députés à la réception de mardi à l'Hôtel de la place Beauvau en est une preuve frappante.

On annonce la publication de ce nouvelle brochure composée dans le sens gouvernemental : elle a pour titre : Progrès de la France sous le gouvernement impérial; c'est un panegyrique des actes du gouvernement depuis 18 ans.

Le duc de Madrid proteste contre les récits reproduits par tous les journaux qui l'ont fait dîner samedi avec l'Empereur et l'Impératrice chez la reine Isabelle; il fait déclarer par ses amis qu'il n'a jamais mis le pied chez sa cousine.

L'Empereur à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance a reçu le 20 avril par le télégraphe la bénédiction pontificale.

Il va y avoir dans la presse parisienne un mouvement très-actif pendant la période électorale. La Liberté [qui vise à jouer un rôle prépondérant dans les élections va se rendre un sou pendant le mois de mai. En revanche, le National qui a atteint un chiffre énorme de tirage va se mettre à deux sous.

Il y aura aussi de nombreuses réunions politiques et nous allons assister au curieux spectacle de la compétition des candidatures des comités s'organisant de tous côtés. Hier a eu lieu une réunion dans laquelle a parlé M. Ferry. Aux quatre libertés nécessaires de M. Thiers il a opposé la nécessité de quatre destructions; il a demandé la suppression de la solidarité entre l'Eglise et l'Etat, de la centralisation, des armées permanentes et de la magistrature nommée et recrutée par l'Etat. Cependant jusqu'à présent nous devons constater que Paris n'a pas encore la fièvre, et nous croyons que le mouvement électoral sera moins animé qu'on le supposait.

Les élections du jeudi 29 à l'Académie française paraissent devoir se passer avec